

**COMMISSION D'EQUIVALENCE 2024  
ADMISSION EN 1er CYCLE  
(Intégration possible en semestre 3 UNIQUEMENT)**

**DATES ET CONDITIONS D'ADMISSION**

Intégrée au sein d'un écosystème lui permettant d'aller au-delà des missions traditionnelles dévolues aux écoles d'art, MO.CO. Esba met en place un modèle pédagogique original, intégrant année par année les étudiant-e-s à la vie de l'institution. Ils-elles sont ainsi invité-e-s à participer pleinement aux activités des deux espaces d'exposition :

Des rencontres, workshops et visites d'ateliers organisées avec artistes, curators et critiques, jusqu'aux stages effectués au sein des services des expositions, de la médiation, de la régie ou de la communication, en passant par un riche programme de conférences, tables rondes et projections.

Cette immersion forme le cœur du projet pédagogique de l'école : participatif, basé sur la confrontation des points de vue et développant ses projets à l'échelle d'un territoire, tout en tissant activement son réseau à l'étranger.

**Qui peut se présenter à la commission d'équivalence de premier cycle :**

- Les candidat-e-s justifiant de 60 crédits européens (ECTS), dans le domaine des arts
  - Obtenus en France dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé reconnu par l'État ou que le cycle d'étude suivi soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau.
  - Obtenus dans un autre état membre de l'Union européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Être impérativement titulaire du Test de Connaissance du Français de niveau B2 à Minima.

→ Les candidat-e-s ayant obtenu des diplômes hors de l'Union Européenne. Ces diplômes feront l'objet d'un contrôle de comparabilité avec les diplômes français.

**Retrait du dossier : A compter du 17 janvier 2024** sur les sites internet [www.mocoeba.art](http://www.mocoeba.art) et [www.moco.art](http://www.moco.art)

**Date limite de dépôt des dossiers d'inscription et de création personnelle : 2 avril 2024**

Ce dossier de création personnelle devra obligatoirement comporter une sélection d'une quinzaine d'œuvres représentatives de votre travail de production et de vos recherches : dessins, photographies, croquis ou peintures, performances, sculptures, installations, etc..

**Attention :** Seul le dossier d'inscription devra être adressé par mail à : [scolarite@moco.art](mailto:scolarite@moco.art)

Pour ce qui concerne votre dossier de création personnelle, le service scolarité vous fera parvenir avec le mail d'accusé de réception un lien vous permettant d'accéder à un espace de stockage personnel afin de l'y déposer.

*L'absence de ce dossier sera un motif de non-admission*

**Envoi de refus ou convocation pour l'entretien oral : A partir du 26 avril 2024**

**Entretien : 7 mai 2024**, pour les candidats dont le dossier a été retenu

**Résultats : A partir du 4<sup>er</sup> juillet 2024**, par affichage au MO.CO. Esba, sur les sites internet [www.mocoeba.art](http://www.mocoeba.art) et [www.moco.art](http://www.moco.art)

→ *Attention, aucun résultat ne sera donné par téléphone.*

**Frais de dossier d'inscription : 50 euros**